



GRAND CONSEIL

Interpellation - 26_INT_82 - Florence Bettschart-Narbel et consorts - Home-jackings : le canton de Vaud est-il prêt face à une criminalité de plus en plus organisée ?

Texte déposé :

Le home-jacking, soit l'intrusion dans un domicile occupé afin d'y commettre un vol sous la menace ou par la violence, constitue l'une des formes les plus graves de criminalité contre le patrimoine. Contrairement au cambriolage traditionnel, cette infraction ne vise pas seulement les biens des victimes, mais également leur intégrité physique et psychique. Elle porte atteinte à un bien fondamental : la sécurité au sein de son propre foyer.

Ces dernières années, plusieurs affaires survenues en Suisse romande ont mis en évidence le caractère particulièrement préoccupant de cette criminalité. Les auteurs agissent souvent avec détermination, après avoir repéré leurs victimes ou leurs habitudes. Les modes opératoires observés laissent parfois apparaître une organisation importante, une mobilité géographique élevée et des liens possibles avec des réseaux criminels structurés.

Cette évolution souligne l'importance croissante du renseignement criminel, de la coopération intercantonale et internationale ainsi que de la capacité des autorités à identifier rapidement les groupes actifs et à anticiper leurs déplacements.

Alors que les home-jackings suscitent une inquiétude croissante au sein de la population, il paraît légitime de s'interroger sur l'adéquation des moyens actuellement déployés pour prévenir ces infractions, identifier leurs auteurs et démanteler les réseaux qui pourraient les alimenter.

Au vu de ce qui précède, j'ai l'honneur de poser au Conseil d'État les questions suivantes :

1. Quelle a été l'évolution du nombre de home-jackings recensés dans le canton de Vaud au cours des dix dernières années ?
2. Quelle part de ces infractions est attribuée à la criminalité itinérante ou à des organisations criminelles structurées ?
3. Les moyens de renseignement criminel actuellement à disposition des autorités vaudoises sont-ils jugés suffisants pour identifier les groupes actifs et prévenir leurs actions ?
4. Le Conseil d'État estime-t-il que les effectifs et les ressources spécialisés consacrés à la lutte contre ce type de criminalité sont aujourd'hui adaptés à la menace ?
5. Le Conseil d'Etat envisage-t-il d'utiliser les systèmes automatisés de lecture des plaques

d'immatriculation pour aider à la prévention et à l'élucidation des home-jackings ?

6. Le Conseil d'État considère-t-il que la coopération entre les autorités vaudoises, fédérales et étrangères est aujourd'hui satisfaisante dans la lutte contre les groupes criminels mobiles ?

Je remercie par avance le Conseil d'État pour ses réponses.

Conclusion : Souhaite développer

Date de dépôt : 09.06.2026

Cosignatures :

1. Alexandre Berthoud (PLR)
2. Anne-Lise Rime (PLR)
3. Aurélien Demaurex (V'L)
4. Bernard Nicod (PLR)
5. Cédric Weissert (UDC)
6. Chantal Weidmann Yenny (PLR)
7. Charles Monod (PLR)
8. Denis Dumartheray (UDC)
9. Fabrice Tanner (UDC)
10. Georges Zünd (PLR)
11. Gérard Mojon (PLR)
12. Grégory Bovay (PLR)
13. Guy Gaudard (PLR)
14. Isabelle Freymond (IND)
15. Jean-Daniel Carrard (PLR)
16. Jean-Franco Paillard (PLR)
17. Jean-François Cachin (PLR)
18. Josephine Byrne Garelli (PLR)
19. Laurence Bassin (PLR)
20. Laurence Creteigny (PLR)
21. Loïc Bardet (PLR)
22. Loïc Saugy (PLR)
23. Marc-Olivier Buffat (PLR)
24. Maurice Neyroud (PLR)
25. Monique Hofstetter (PLR)
26. Nicolas Bolay (UDC)
27. Nicolas Suter (PLR)
28. Olivier Petermann (PLR)
29. Oscar Cherbuin (V'L)
30. Philippe Germain (PLR)
31. Pierre Kaelin (PLR)
32. Quentin Racine (PLR)
33. Romain Belotti (UDC)

34. Sébastien Humbert (V'L)
35. Sergei Aschwanden (PLR)
36. Stéphane Jayet (PLR)
37. Yann Glayre (UDC)